

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 13

Artikel: Notes sur l'armée prussienne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-357761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES SUR L'ARMÉE PRUSSIENNE.

Deux officiers de notre état-major fédéral, M. le colonel Quinclet et M. le capitaine d'artillerie Meister, ont assisté comme délégués suisses aux manœuvres de campagne de la 22^e division de la Confédération allemande du nord (lieutenant-général v. Gersdorff, 9^e corps d'armée, lieutenant-général v. Plonski) qui ont eu lieu en août et septembre 1868 aux environs d'Eisenach et de Gotha. Ces officiers ont fait comme d'habitude un rapport au Département militaire fédéral qui a été mis en circulation parmi MM. les colonels fédéraux. Nous en extrayons les intéressants renseignements ci-dessous sur divers détails de l'armée prussienne :

« Quant à l'habillement et l'équipement, on estime toujours plus devoir tenir compte, soit en paix soit en guerre, du principe de l'allégement du soldat. Ainsi on pense à rendre le casque de l'infanterie si possible encore plus léger, et à diminuer les dimensions du sac ainsi que son contenu. L'homme porte sur lui une tunique et un pantalon de drap, et dans son sac une chemise, un pantalon en toile, une veste en toile, une paire de souliers, une paire de linge de pieds ou bas, le sachet de propreté et un sachet pour le riz et le sel. Le sac à pain se porte au côté droit, et la capote se roule et se porte de gauche à droite, passant sur le sac et venant se rejoindre par ses extrémités sur l'épaule gauche ; elle est ainsi peu vacillante mais paraît prendre une place énorme. Sur le sac ou derrière, fixée par deux courroies, se trouve la marmite du soldat, et au côté droit du fantassin (le cavalier n'en a pas) se trouve la gourde. Le pantalon s'engage dans la botte qui est forte et a une bonne semelle à clous.

« Les troupes à cheval portent le caleçon qui devra être dorénavant en tissu de coton. A l'entrée en campagne tous les objets d'habillement sont touchés à neuf. A propos d'habillement, les contingents de Meiningen et de Weimar qui manœuvraient pour la première fois avec leurs camarades prussiens, échangèrent à la fin des manœuvres tous leurs uniformes anciens. Nous n'avons pas vu porter la capote pendant les manœuvres, bien que chez nous on n'eût pas hésité à la prendre certains jours où le temps fraîchissait. Les sous-officiers doivent, nous a-t-on dit, la porter à la parade de garde et en exerçant les recrues dès le 16 novembre jusqu'à la fin de l'hiver.

« Chaque homme, monté ou non, a, comme il a été dit plus haut, sa marmite particulière, qui pèse $2\frac{1}{8}$ livres et a 7 pouces de hauteur. Le plus grand diamètre de son ovale est de $5\frac{1}{2}$ pouces et le plus petit de 3 pouces 7 lignes. Elle se compose de trois pièces distinctes : la marmite proprement dite, une espèce de gamelle *plat*, et le couvercle muni d'un manche qui permet d'en user comme poêlon.

« Arrivé au bivouac, chaque compagnie ou escadron détache un sous-officier et quelques hommes pour établir les cuisines. Ces cuisines consistent en un petit épaulement ou quelques fois un simple fossé où la marmite se pose ou se suspend sur le feu. Un certain nombre d'autres hommes vont à l'eau avec toutes les marmites, et deux ou trois hommes cuisent en général ensemble. Dans une des marmites se cuit la viande, dans l'autre le légume et dans la troisième se garde l'eau nécessaire au relavage et au dîner. La cuisson se fait rapidement, $1\frac{1}{4}$ ou $1\frac{1}{2}$ heure suffit, ce qui s'explique par la quantité de surface exposée au feu et l'exiguité des pièces de viande.

« L'artillerie avait aussi précédemment adopté les mêmes marmites individuelles, mais on s'aperçut bientôt qu'ensuite des services divers qui incombent à chacun dans ce corps après la rentrée, un grand nombre de soldats ne pouvaient s'occuper de la cuisine, et que les avantages qu'en retirait l'infanterie et la cavalerie, par exemple aux avant-postes, dans les détachements, en pouvant cuire pour ainsi dire à chaque endroit où on peut trouver un peu de bois, et en ne dépendant jamais d'un retard ou d'un égarement des voitures, étaient presque nuls pour

l'artillerie. Aussi chaque pièce porte sous l'avant-train un sceau en bois dans lequel se placent trois grosses marmites en tôle s'enchassant les unes dans les autres. — La cuisson demande ainsi plus de temps qu'avec les petites marmites, mais le bouillon doit être cependant plus fort, et le fait que les $\frac{2}{3}$ pour ainsi dire d'une compagnie ne sont pas occupés à la cuisine, est considéré comme un grand avantage pour l'artillerie prussienne. D'un autre côté, l'infanterie et la cavalerie sont très contentes de leur mode de cuire.

« Le café, distribué en rations journalières et en grains, se mout dans de petits moulins dont chaque escouade en a deux qui se portent à tour de rôle, et se cuit dans la marmite pour trois ou quatre hommes ensemble.

« La troupe prussienne aime beaucoup ce café noir, qu'elle blanchit cependant autant qu'elle peut avec du lait vendu par des marchands ambulants.

« Les réunions de division ont lieu tous les ans et sont comme le complément de l'instruction de l'année. Les réunions de corps d'armée doivent en général avoir lieu tous les deux ou trois ans. Les premières ont une organisation fixe et le commandant de la division a à préparer d'avance tout ce qui concerne la réunion au point de vue de l'entretien de la troupe, des dislocations et de la distribution des commandements. Il détermine l'idée principale sur laquelle se base l'action générale des corps opposés, et les idées spéciales d'après lesquelles ces adversaires devront se diriger chaque jour. Les suppositions à l'égard du terrain sur lequel on agit ne sont pas autorisées, celui-ci devant toujours être considéré comme tel qu'il est réellement ; par contre les suppositions à l'égard, par exemple, de supériorité de forces ou de renforts survenus pendant le combat ont lieu quelquesfois, et dans ces cas on se sert de fanions ou bien le bataillon se marque par une compagnie et l'escadron par un peloton. Les commandants des corps opposés, qui sont désignés alternativement pour chaque jour, doivent sur la base de l'idée générale et spéciale préparer leurs dispositions pour le jour suivant, et les remettre au commandant de la division avant 6 heures du soir. Ces dispositions, auxquelles est joint l'ordre de bataille, ne contiennent que le strict nécessaire pour donner une idée de l'intention du chef, et encore celui-ci n'est-il naturellement pas complètement lié par elles vis-à-vis de son divisionnaire, et peut-il s'en écarter pendant le combat en prévenant ce dernier. Selon les circonstances, celui-ci prend sur lui de faire cesser le combat et de faire sonner un appel, auquel tous les divers commandants, leurs adjudants et les officiers montés se rendent auprès de lui pour entendre sa critique des opérations. Pendant ce temps la troupe est au repos, l'artillerie et la cavalerie mettent pied à terre et on forme les pyramides. S'agit-il, après quelques observations, de continuer le combat, chacun se rend de nouveau à son poste et ce dernier, à un signal donné, recommence aussitôt. Dans ce cas, la critique finale qui a lieu d'ordinaire à la fin de la manœuvre, à midi ou une heure, est déjà faite et n'a plus lieu. Dans cette critique le divisionnaire examine en détail les dispositions prises, la manière dont a été en général mené le combat, et celle d'agir de chacune des armes. Sans nommer personne on se comprend. Si le divisionnaire commet quelque erreur à propos de détails de manœuvre qu'il n'a pu bien voir ou dont il n'a pas compris le but, l'officier que cela regarde est autorisé à la relever aussitôt par ses explications. Une ou deux fois, Monsieur le commandant du XI^e corps d'armée (auquel appartient la XXII^e division), général von Plonsky, qui assistait aux manœuvres en quelque sorte comme inspecteur, ajouta quelques observations à celles du commandant de la division, mais ce fut une exception.

« Cette méthode de critique est diversement appréciée des officiers prussiens, dont quelques-uns pensent que souvent le critiquant n'est pas toujours pendant ou immédiatement après le combat en position de connaître les circonstances qui ont pu motiver telle ou telle disposition, et nos impressions seraient plutôt dans ce sens, bien que sans nul doute un pareil examen à huis ouverts, ait certainement

l'avantage de développer une certaine unité d'appréciation et d'exécution tactiques et surtout une vive émulation entre les divers chefs et armes, d'autant plus qu'à cette occasion, le cors d'officiers est toujours rappelé au sentiment de la hauteur de sa mission. C'est le roi qui fait la critique des manœuvres auxquelles il assiste.

« Une institution qui relève singulièrement le sérieux des manœuvres de paix, est celle des arbitres, officiers supérieurs non employés dans la journé et qui, après avoir pris connaissance des dispositions et suivi de près les divers mouvements du combat et la manière dont les attaques sont dirigées et la défense conduite, ont à exprimer leur avis sur leur valeur décisive ; ils ont à prononcer, par exemple, si un corps aurait dû se mettre en retraite, s'il aurait dû se considérer comme fait prisonnier, comme complètement coupé ou comme capable de continuer le combat.

« Comme chez nous, il est prescrit d'avance à quelle distance les divers corps ennemis peuvent s'approcher les uns des autres, et on admet celle de 250 pas pour les salves de bataillon et 60 pour les attaques à la bayonnette et le choc. Ces distances étaient en général bien observées, et bien que nous ayons pu nous convaincre que quelquefois aussi, comme chez nous, des corps ne tiennent pas trop de compte du feu de leur ennemi, nous devons toutesfois reconnaître que le soldat prussien ne met pas, après un mouvement heureux, d'acharnement à convaincre son ennemi de son avantage et qu'il sait admirablement bien ménager sa munition.

« Nous avons vu dans une surprise de bivouac bien faite pour surexciter un peu le soldat, un escadron d'uhlans faire halte lance baissée à 20 pas des hussards surpris, et exécuter un demi-tour sans dire un mot, et sans sortir de son imperturbable sang-froid.

« L'infanterie n'avait pour les 6 jours de manœuvres que 40 cartouches à dé-penser et devait en outre en garder en tous cas six pour le dernier, pendant lequel un feu nourri fut la preuve de la parfaite observation de l'ordre donné. »

Ajoutons, pour terminer, que nos délégués militaires suisses ont été accueillis de la manière la plus aimable et la plus flatteuse par tous les officiers prussiens, accueil dont ils se louent beaucoup dans leur rapport.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les 3 compagnies de dragons, n°s 5 et 6 Fribourg et 7 Vaud, viennent de terminer leur cours de répétition à Bière. Le peloton de carabiniers composé d'une vingtaine d'hommes fixait surtout l'attention. Equitation, manœuvres, tir de la carabine à pied et à cheval, tranquillité absolue des chevaux, rien ne laissait à désirer. Les attaques en carrière surtout étaient remarquablement exécutées. M. Roguin, membre du Conseil des Etats, délégué du Département militaire fédéral, et M. le colonel Hoffstetter, commandant de l'école des aspirants-officiers d'infanterie, ont témoigné à plusieurs reprises leur étonnement et toute leur satisfaction.

Sur le rapport détaillé des délégués st-gallois aux essais de Rapperschwil, MM. le commandant Burgi et capitaine Arbenz, la société des officiers de la ville de St-Gall a décidé de passer à l'ordre du jour sur la proposition de la société de Glaris et d'exprimer au contraire sa pleine satisfaction de la manière dont les autorités fédérales et la commission technique se sont acquitté de leur tâche dans la question du fusil à répétition.

La grande marche-reconnaissance du Jura qui a eu lieu les 25, 26 et 27 juin, sous le commandement de M. le colonel fédéral Meyer, a pleinement réussi. Elle comprenait, d'après le *Bund*, environ 130 officiers et sous-officiers volontaires de toutes armes et de tous grades. Ils se rassemblèrent, le 25 au soir, à leurs places de rendez-vous, soit à Balsthal la 1^{re} brigade, à Soleure la 2^e, à Sonceboz et Tramelan la 3^e. Là furent donnés les dispositions et les derniers ordres avec les explications convenables.